TOPO
Journal syndical

Vol. 18 | N° 02 | Le mercredi 6 septembre 2017

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

INFO | MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous avez une question concernant un dossier en particulier?

Vous voulez savoir quel membre du conseil d'administration est responsable de votre établissement?

La liste des tâches des membres du conseil d'administration ainsi que la répartition des établissements est disponible sur notre site Web : www.sepi.qc.ca/le-sepi/membres-du-personnel/conseil-administration.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

INFO | LA COLLECTE D'ARGENT ET LA RESPONSABILITÉ

© Royalty-Free/Corbis

Cet article s'adresse aux enseignants du primaire.

À chaque début d'année, les enseignants sont à mettre en place une organisation qui assurera le succès d'un bon fonctionnement dans leur classe. De multiples tâches sont à prévoir dont celle d'effectuer la collecte d'argent.

Plusieurs d'entre vous hésitent, avec raison, à percevoir de l'argent des élèves que ce soit à des fins éducatives, culturelles, sportives ou autres.

Votre rôle doit se limiter à collecter les enveloppes des élèves et cocher leur nom. En aucun cas, vous n'avez à ouvrir les enveloppes et compter l'argent qui y est inclus.

Vous ne devriez consentir à percevoir de l'argent que sur une demande spécifique de la direction et après avoir convenu en CPEPE des procédures et modalités à suivre (comme ne pas conserver ces sommes dans la classe, mais les déposer en lieu sûr au bureau de la direction tous les soirs) **et de l'engagement de la direction que la responsabilité, s'il y avait vol, ne vous en soit imputée.**

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

AGENDA

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le mercredi 13 septembre 2017 à 16h15 :** conseil des personnes déléguées (CPD) à l'*Église Notre-Dame d'Anjou*

CONSEIL DES COMMISSAIRES

>> **Le mercredi 6 octobre 2017 :** conseil des commissaires de la CSPÎ

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 20, 21 et 22 septembre 2017 :** conseil fédératif (CF) de la FAE à Granby

APPEL DE CANDIDATURES

2E APPEL POUR LES MISES EN CANDIDATURE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL FÉDÉRATIF À LA FAE ET POUR LES COMITÉS PERMANENTS

Le tourbillon de la rentrée vous a emporté et vous avez oublié de soumettre votre candidature ? **Qu'à cela ne tienne !** Vous avez jusqu'au **vendredi 8 septembre 13h00** en procédant par courriel au courrier@sepi.qc.ca ou en composant le 514-645-4536.

Vous n'êtes pas une personne déléguée syndicale ? **Et alors ? Vous n'avez pas besoin d'être une personne déléguée syndicale pour siéger à un comité** : tout membre **en règle du SEPÎ le peut.** Il suffit d'y être élu ! Ladite élection se déroulera au conseil des personnes déléguées (CPD) du 13 septembre prochain.

Vous croyez que vous n'avez pas l'expérience requise ? **C'est en forgeant que l'on devient forgeron ! Inscrivez-vous** afin de développer votre expertise en compagnie de membres passionnants ayant les mêmes intérêts que vous !

Pour vous donner une petite idée, voici un aperçu de chacun de ces comités. Vous trouverez plus de détails en consultant notre site Web au www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Comites.pdf.

NOS COMITÉS PERMANENTS

Le comité des finances est composé de trois (3) membres, en plus de la personne responsable de la trésorerie. Il assure le contrôle et la vérification du mandat d'administration confié au CA et à l'appareil de gestion. Il se réunit au moins trois (3) fois par année (en octobre, février et mai).

Le comité de discipline est composé de cinq (5) membres, excluant les membres du CA. Il peut être appelé à traiter certaines plaintes et à faire enquête. Il se réunit selon les besoins.

Le comité d'élection et de référendum est composé de sept (7) membres et de trois (3) membres substituts. Aucun membre du CA ne peut siéger sur ce comité. Les membres du comité veillent au respect du règlement sur la procédure de référendum et d'élection. Il peut être sollicité pour d'autres procédures de vote.

Le comité des statuts et règlements est composé de sept (7) membres et d'un membre du CA. Il étudie toute proposition d'amendement, d'ajout ou d'abrogation des *Statuts et règlements* qu'on lui soumet et doit formuler une recommandation au CA et au CPD. Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale de mai dernier, le comité des statuts devra se pencher cette année sur les travaux entourant le *Règlement sur la procédure d'élection*.

DÉLÉGATION SEPÎ À LA FAE

Le Conseil fédératif de la FAE est composé des membres du Comité exécutif de la FAE ainsi que des délégations des huit (8) syndicats affiliés. Il se réunit environ toutes les six (6) semaines pour prendre d'importantes décisions entre les Congrès. Chacune des délégations comprend des personnes élues (du conseil d'administration) et des membres de la base (des enseignants en classe). Au SEPÎ, notre délégation comprend un total de six (6) personnes.

Notez que nous ferons un appel, dans une prochaine édition, pour les comités temporaires.

▪ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

APPEL DE CANDIDATURES

LES COMITÉS DE LA CONVENTION ET DE LA LIP

LE COMITÉ PARITAIRE POUR LES ÉLÈVES À RISQUE ET HDAA

Composition
- 5 enseignant(e)s du SEPÎ
- Une conseillère du SEPÎ
- Un membre du CA du SEPÎ

Déroulement
Préparation de la délégation en matinée au SEPÎ pour les points à l'ordre du jour.

Participation au comité paritaire EHDAA à la CSPÎ: Faire des recommandations sur:

- la répartition des ressources disponibles entre la commission scolaire et les écoles;
- l'élaboration et la révision de la politique de la commission scolaire relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA;
- les modalités d'intégration et les services d'appui ainsi que sur les modalités de regroupement dans les classes spécialisées;
- la mise en œuvre de la politique de la commission scolaire;
- les modèles d'organisation des services;
- le formulaire d'accès aux services.

Rencontres
6 fois par année (matinée ou une journée entière) :

- Toutes les rencontres sont en avant-midi au SEPÎ.
- 2 des 6 enseignant(e)s sont délégué(e)s avec un CA et une conseillère en après-midi à la CSPÎ pour une rencontre de 13h15 à 16h15.

LE COMITÉ CONSULTATIF EHDAA

Composition
- Un(e) enseignant(e) du SEPÎ
- Un(e) membre du CA du SEPÎ
- Un(e) professionnel (le) non enseignant
- Un(e) représentant(e) du personnel de soutien
- Représentant(e)s des organismes de services aux élèves HDAA
- Une direction d'établissement scolaire
- Direction du réseau EHDAA de la CSPÎ et ses adjoint(e)s
- Parents d'élèves HDAA

Déroulement
La direction du réseau EHDAA donne son avis sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA et sur l'affectation des ressources financières pour les services dispensés à ces élèves.

Rencontres
4 fois par année
De 18h30 à 22h00 à la CSPÎ

LE COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

(Entente locale 7-03.02)

Composition
- 2 enseignant(e)s désigné(e)s par le SEPÎ
- Un membre du CA du SEPÎ
- 3 membres désignés par la CSPÎ

Déroulement
Déterminer et recommander l'octroi de ressources financières supplémentaires pour le perfectionnement du personnel enseignant.

Rencontres
2 journées

Toutes les rencontres sont en avant-midi au SEPÎ et en après-midi à la CSPÎ.

La date limite pour nous faire parvenir votre candidature est le vendredi 8 septembre 2017 à 13h00.

Brigitte Bienvenue | brigittebienvenue@sepi.qc.ca

LE TOPO S'OUVRE AUX MEMBRES !

Le TOPO est destiné à ses membres et nous aimerions vous voir y contribuer davantage. Nous vous proposerons à l'occasion des sujets chauds sur lesquels nous aimerions vous entendre. Pour le lancement de cette nouvelle section écrite avec votre collaboration, nous aimerions recevoir de courts textes en lien avec la campagne : *La loi 101 : 40 ans de fierté. Toujours à la mode, depuis 1977*, initiée par la table de concertation *Partenaires pour un Québec français* (PQF). Faites parvenir vos textes au plus tard le 26 septembre à chantalpoulin@sepi.qc.ca.

Nous attendons vos textes avec impatience !

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

© PQF

INFO | LA CNESST INVITE LES PROFS ET LEURS ÉLÈVES À SOUMETTRE DES PROJETS

© CNESST

Avec la participation de vos élèves, la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)* vous invite à mettre sur pied des projets d'éducation à la prévention en milieu scolaire et en emploi et ainsi à contribuer au développement d'une culture de la prévention chez les jeunes.

Le **Défi prévention jeunesse** s'adresse aux élèves du primaire. **Sécurité premier emploi** vise les élèves du secondaire et de la formation professionnelle.

Chaque projet accepté par la CNESST pourrait bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre 300 $. **Vous devez soumettre vos projets dès le 18 septembre 2017 et au plus tard le 20 octobre 2017**. Pour de plus amples informations, consultez le site Internet de la CNESST au www.csst.qc.ca.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

POUR JOINDRE UN MEMBRE DE NOTRE ÉQUIPE

NOMS	POSTES	COURRIELS
Allard, Diane	202	dianeallard@sepi.qc.ca
Bienvenue, Brigitte	204	brigittebienvenue@sepi.qc.ca
Blanchet, Kim	201	kimblanchet@sepi.qc.ca
Croisetière, Josée	202	joseecroisetiere@sepi.qc.ca
Fabris, Sophie	207	sophiefabris@sepi.qc.ca
Fabrizi, Serafino	211	serafinofabrizi@sepi.qc.ca
Faucher, Catherine	214	catherinefaucher@sepi.qc.ca

NOMS	POSTES	COURRIELS
Gagnon, Pierre-Luc	205	pierrelucgagnon@sepi.qc.ca
Gratton, Josiane	206	josianegratton@sepi.qc.ca
Jacques, Mélanie	215	melaniejacques@sepi.qc.ca
Poulin, Chantal	212	chantalpoulin@sepi.qc.ca
Primeau, Annie	216	annieprimeau@sepi.qc.ca
St-Pierre, Julie	203	juliestpierre@sepi.qc.ca

ÉCHELLES SALARIALES

1re étape : déterminez votre échelon d'entrée (1, 3, 5, 7 ou 9) *(article 6-2.00 de l'entente nationale)*
2e étape : ajoutez vos années d'expérience *(article 6-4.00)*

À COMPTER DU 30 MARS 2017				
SCOLARITÉ	***Échelons***	***Annuel***	***1/200***	***1/260***
	1	40 578 $	202,89 $	156,07 $
	2	42 303 $	211,52 $	162,70 $
17	3	44 103 $	220,52 $	169,63 $
	4	45 976 $	229,88 $	176,83 $
18	5	47 931 $	239,66 $	184,35 $
	6	49 968 $	249,84 $	192,18 $
19	7	52 092 $	260,46 $	200,35 $
	8	54 308 $	271,54 $	208,88 $
19 et plus avec doctorat	9	56 616 $	283,08 $	217,75 $
	10	59 023 $	295,12 $	227,01 $
	11	61 533 $	307,67 $	236,67 $
	12	64 149 $	320,75 $	246,73 $
	13	66 874 $	334,37 $	257,21 $
	14	69 718 $	348,59 $	268,15 $
	15	72 681 $	363,41 $	279,54 $
	16	75 769 $	378,85 $	291,42 $
	17	78 992 $	394,96 $	303,82 $

11-2.02 PERSONNEL À TAUX HORAIRE
13-2.02 À LA FP ET À LA FGA

Période de 50 à 60 minutes : 52,96 $
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2016-2017

6-6.01 ENSEIGNANT(E) QUI AGIT À TITRE DE RESPONSABLE D'UN ÉTABLISSEMENT

Un supplément de 1 538 $

6-7.02 À LA LEÇON

	Périodes de 45 à 60 minutes	75 minutes (secondaire)
16 ans et moins	52,96 $	88,27 $
17 ans	58,80 $	98,00 $
18 ans	63,66 $	106,10 $
19 ans	69,41 $	115,68 $

Pour les périodes de moins de 45 minutes ou de plus de 60 minutes, le taux est égal au nombre de minutes divisé par 45 et multiplié par le taux d'une période de 45 à 60 minutes.

6-7.03 PERSONNEL SUPPLÉANT

Remplacement dans la journée en minutes			
Préscolaire et primaire	***60 min. et moins*** 40,57 $	***Entre 61 et 150 min.*** 101,42 $	***Entre 151 et 210 min.*** 141,99 $
Secondaire	*Suppléant de plus de 60 minutes est rémunéré sur la base d'un taux à la période calculé de la façon suivante :*	taux prévu pour 60 minutes ou moins / 50	X nombre de minutes de la période en cause
Plus de 210 min. 202,85 $	*Le suppléant occasionnel est rémunéré selon le taux prévu pour plus de 210 minutes si il se voit confier 3 périodes ou plus de plus de 60 minutes dans une même journée.*		

INFO | LES VÉRIFICATIONS DE LA RENTRÉE

S'il y a un moment de l'année où il faut prendre des bonnes résolutions, c'est probablement lors de la rentrée scolaire. Une des résolutions, que vous pourriez prendre est de vous assurer à chaque début d'année, que votre dossier soit en règle.

- Une des premières choses **à vérifier est votre premier talon de paie de l'année**. C'est sur ce document que vous serez à même de constater si êtes payé(e) au bon échelon ou non. Afin de connaître votre échelon, vous prenez le taux au 1/200e *(voir exemple plus bas encerclé en rouge)* et vous multipliez par 200. Cela vous donnera votre salaire annuel. Il est important de vérifier votre salaire, car des erreurs se glissent parfois et le délai pour contester est de 90 jours. Si vous omettez d'effectuer la vérification nécessaire et que vous «passez tout droit», vous n'aurez pas droit à une rétroaction complète de votre salaire. Par conséquent, prenez deux minutes pour faire ce petit exercice à chaque début d'année et vous éviterez peut-être des problèmes. De plus, compte tenu de la modification récente de votre salaire (l'augmentation de salaire à la 141e journée et le montant forfaitaire), il est encore plus important de vérifier votre talon de paie. Pour consultez l'échelle salariale vous pouvez suivre ce lien: www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/echelles-salariales/Salaires-2017-03-31.pdf ou vous rendre en page 5 de ce **TOPO**.

  Si vous êtes un(e) nouvel(le) enseignant(e), assurez-vous que la commission scolaire a bien dans votre dossier vos copies de relevés de notes, diplômes, attestations d'expérience, résultats du CEFRANC ou du TECFÉE. C'est en regardant votre talon de paie que vous serez à même de constater que votre scolarité et votre expérience ont été ou non correctement reconnues.

- Un deuxième élément est à vérifier si vous êtes en réduction de tâche ou encore si votre contrat est inférieur à 100% de tâche. Si vous êtes dans l'une de ces situations, vous devez **vérifier si le nombre de journées pédagogiques prévues à votre calendrier scolaire et à votre horaire fonctionneront en fonction du prorata de votre tâche**. Par exemple, si vous êtes à 80% de tâche, vous devriez techniquement effectuer 16 journées pédagogiques et 144 jours d'enseignement. Plus vous ferez cette démarche tôt en début d'année, plus il vous sera facile de trouver une solution avec votre direction si le tout ne balance pas.

- Un troisième élément que vous devez avoir en tête est le **renouvellement de la qualification légale**. Certains d'entre vous ne possèdent pas de brevet d'enseignement, mais plutôt une autorisation provisoire d'enseigner. Cette dernière est normalement valide deux ans. Ceux qui l'ont déjà renouvelée dans le passé savent qu'il ne faut pas se prendre à la dernière minute, car les délais de traitement peuvent parfois être longs. Si vous devez renouveler votre qualification cette année, ne vous prenez pas à la dernière minute, mettez une alerte à votre calendrier dès aujourd'hui pour éviter que votre renouvellement vous parvienne après le 15 mai, date à laquelle les listes de priorité sont mises à jour.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter en composant le 514-645-4536, poste 214, ou à l'adresse courriel indiquée ci-dessous.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

EXEMPLE

PAIEMENTS ET AUTRES DÉDUCTIONS				
Code	Unités	Taux	Montant	Description
101001	10,000000	294,1769	2 941,77	Frm. gn. sc.hom/v.éc sec.
				382.43$(1/200)
701300			39,08	La Capitale
704501			26,94	ens. ass salaire/vie FMA La Capitale
704511			65,98	ass. base/med ens. Capitale FMA

RAPPEL : APPEL DE CANDIDATURES

NÉGOCIATION DE L'ENTENTE LOCALE ET DES ARRANGEMENTS LOCAUX ENTRE LE SEPÎ ET LA CSPÎ

Sollicitation de candidatures pour le remplacement d'un membre du comité de négociation locale du SEPÎ

Dans le cadre de la négociation locale, nous sollicitons vos candidatures afin de remplacer Annie Primeau sur le comité de négociation du SEPÎ à titre de **représentante du primaire,** car cette dernière siège dorénavant au conseil d'administration.

Rôle des membres du comité : Les membres seront partie prenante durant toutes les étapes menant au dépôt des demandes du SEPÎ et siégeront à la table de négociation du SEPÎ et de la CSPÎ.

Pré-requis : Être membre du SEPÎ.

Disponibilité : Être disponible pour la durée de la négociation afin d'assister à de nombreuses réunions pouvant avoir lieu de jour ou de soir.

Durée du mandat : Durant l'année de travail 2017-2018 (possibilité de prolongation).

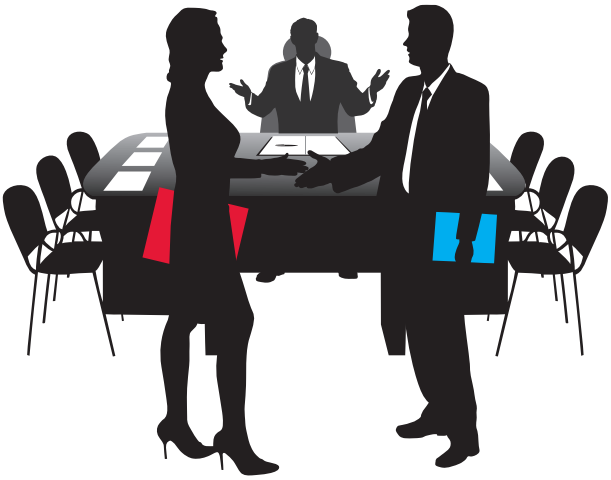

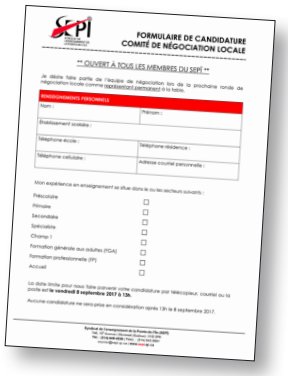

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
COMITÉ DE NÉGOCIATION LOCALE

** OUVERT À TOUS LES MEMBRES DU SEPÎ **

Je désire faire partie de l'équipe de négociation lors de la prochaine ronde de négociation locale comme représentant/représentante à la table.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : | Prénom :
Établissement scolaire :
Téléphone école : | Téléphone résidence :
Téléphone cellulaire : | Adresse courriel personnelle :

Mon expérience en enseignement se situe dans le ou les secteurs suivants :

Préscolaire ☐
Primaire ☐
Secondaire ☐
Spécialisée ☐
Champ I ☐
Formation générale aux adultes (FGA) ☐
Formation professionnelle (FP) ☐
Accueil ☐

La date limite pour nous faire parvenir votre candidature par télécopieur, courriel ou la poste est le vendredi 8 septembre 2017 à 13h.

Aucune candidature ne sera prise en considération après 13h le 8 septembre 2017.

Le formulaire pour soumettre votre candidature est disponible en page d'accueil du site Web du SEPÎ au www.sepi.qc.ca.

La date limite pour nous faire parvenir votre candidature est le vendredi 8 septembre 2017 à 13h00.

Les membres du conseil d'administration, après étude des candidatures, feront une recommandation au conseil des personnes déléguées (CPD) qui désignera alors les membres de ce comité, tel qu'il est prévu aux *Statuts et règlements* du SEPÎ.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Le **TOPO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951
Par courriel : topo@sepi.qc.ca